

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Cricket du 20 juin 2020 en
Visioconférence**

	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 20 juin 2020 Compte Rendu	Pages : 4
		24 juin 2020
Rédacteur : Gestionnaire Administrative		Réf : 200624GA

L'assemblée générale a été organisée le 20 juin 2020 par visioconférence en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et conformément à l'[Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020](#), en amont du vote en ligne ayant eu lieu du 10 juin au 17 juin 2020. Le nombre de clubs votant était de 41 sur 48. Sur les 7 clubs non-votants, 3 clubs non affiliés 2020 (Colombes CC ; Nallur de Stains et Starfield) et 4 clubs affiliés (Bordeaux Giscours CC ; Cricket Club de l'Essonne, Mantes la Jolie BSC ; Standard Athletic Club).

1. Participants à l'AG par visioconférence :

Les clubs affiliés : Saint Aulaye Cricket ; Dreux Sport CC ; Toulouse CC ; Midi CC ; Nantes CC ; CC ; Baseball Club de Valenciennes ; Lille Flandre Lys CC ; ASPTT Les Aigles d'Artois-Baseball Club ; PUC ; Vipers Grigny CC ; Balbiniens CC ; Paris Zalmi CC ; As Evry BSC ; Kerala Turkers Asnières.

Membres du Comité Directeur : Prébagarane BALANE, Président ; Olivier DUBAUT, Vice-Président ; James VAJOU MOUNIEN, Trésorier Adjoint ; Maëlle CARGOUËT ; Asif ZAHIR ; Prethevechand THIYAGARAJAN, Trésorier Général.

Autres personnes assistant à l'AG sur invitation du Président : Stephen LESFARGUES, DTN FFBS ; Thierry RAPHET, Secrétaire-Général FFBS ; Saravanakumar DURAIRAJ, Directeur Sportif ; Lise MATANGA, Gestionnaire administrative ; Sendhilkumar TAMBIDOURE, Agent de développement.

Début de séance programmé : 10h00

2. Mot de bienvenue du Président : Le Président France Cricket souhaite la bienvenue et remercie les Présidentes et Présidents des clubs d'avoir accepté le principe du vote en ligne et de faire l'AG en visioconférence. Il donne la parole à Thierry RAPHET, Secrétaire Général de la FFBS pour les nouvelles fédérales.

3. Nouvelles fédérales : Thierry RAPHET Secrétaire-Général de la FFBS informe l'assemblée que le Président Didier SEMINET s'excuse de son absence. Concernant les protocoles sanitaires, il fait part des annonces gouvernementales du vendredi 19 Juin 2020, ainsi que du communiqué de Presse du Ministère des Sports reçu séance tenante. Selon les annonces, les nouvelles donnent bon espoir que la phase 4 du protocole de reprise sera mise en œuvre rapidement. Toutefois, il indique que la FFBS tiendra son Comité Directeur ce jour à 13h00, Olivier DUBAUT Vice-Président de France Cricket et membre du Comité Directeur de la FFBS relatera les décisions prises à France Cricket.

4. Annonce des résultats du vote électronique

Pour rappel, les votes en ligne ont été clos le 17 juin 2020 à 18h00. Le Président FC annonce les résultats qui sont répertoriés ci-dessous et félicite Alfar JIFFRY de son élection au sein du Comité Directeur de France Cricket.

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Cricket du 20 juin 2020 en
Visioconférence**

Tableau de synthèse des résultats de vote en ligne

Questions	Nb de clubs théoriques	Nb de clubs exprimé	Voix théoriques	Voix acquises	Voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Q1-Approbation du vote électronique	48	41	97	91	86	78	5	3
Q2-Approbation du procès-verbal AG 2019	48	41	97	91	86	75	3	8
Q3-Approbation des comptes 2019	48	41	97	91	86	66	8	12
Q4-Approbation du budget prévisionnel 2020	48	41	97	91	86	69	11	6
Q5-Approbation de l'élection du candidat Alfar Jiffry	48	41	97	91	86	74	6	6

5. Convention tripartite – FFBS – France Cricket – Nouvelle Calédonie

Le Président FC informe l'assemblée que cette convention est une bonne nouvelle pour le cricket, car cela constitue un bon pôle de développement.

6. ICC Census

Selon les critères ICC census à partir de 2020, France Cricket et les clubs doivent faire des efforts pour le développement du cricket jeune et féminin. Le Président FC explique à l'assemblée que ces deux critères de développement constituent plus de 50 % des subventions ICC que France Cricket recevra par an.

7. Homologation des tournois de cricket

Le formulaire est un outil destiné aux clubs, comités départementaux et ligues régionales pour permettre l'homologation des tournois de cricket. Les demandes seront examinées par la Commission sportive Nationale de Cricket, après examen, elle donnera son avis favorable ou défavorable selon les éléments reçus. Le Président FC informe que les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales peuvent solliciter les salariés s'ils ont des questions d'ordre technique ou administratif.

8. Formation

Pour la formation des entraîneurs, l'extrait du casier judiciaire ainsi que le diplôme de la formation de base aux premiers secours seront obligatoires. Saravanakumar DURAIRAJ, Directeur Sportif de FC indique que la Commission de formation de France Cricket travaille en étroite collaboration avec l'INFBS à ce sujet.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Cricket du 20 juin 2020 en Visioconférence

9. Point Compétitions 2020

France Cricket informe l'assemblée que les compétitions officielles commenceront le 1er août 2020. Tous les matchs officiels se joueront en format T10. Sachant que les championnats sont fortement impactés cette saison, pas de montée et descente, le classement de la saison 2019 est retenu pour la saison 2021 à condition que les clubs qualifiés respectent l'ensemble des obligations sportives et financières de la saison 2020. Les clubs doivent s'acquitter de ses obligations sportives avant leur tout premier match de chaque équipe. Pour permettre aux différentes compétitions de se terminer dans les temps, La division 1 se jouera en match « aller simple », les divisions 2 et 3 seront organisées en deux groupes de 6 équipes qui sont déterminés par tirage au sort avec matchs « aller simple ».

10. Projet scolaire

Le Président FC tient à rappeler que l'outil interactif pédagogique en collaboration avec l'USEP et la société Irweego est terminé. Le Directeur Sportif informe que tous les clubs seront intégrés au projet scolaire.

11. Questions diverses

- **Organisation AG électorale 2021**

Le Président FC informe l'assemblée que la FFBS a prévu d'organiser leur AG électorale le 28 novembre 2020 et que du côté de France Cricket, le CD a décidé à l'unanimité que **l'AG électorale aura lieu le 21 novembre 2020 au stade Charléty de 13h00 à 17h00.**

- **Félicitations à l'EDF Féminine**

Le Président FC tient à féliciter l'Equipe de France Féminine, vainqueur du Tournoi Européen Cricket Féminin des 4 nations (France, Autriche, Norvège et Jersey) qui a eu lieu en France, à Nantes en 2019. Il tient à remercier le club de Nantes qui a organisé le tournoi, ainsi que la Commission de Sélection EDF.

- **Reprise activités sportives**

Mark HAYDEN, Représentant du Midi Cricket Club souhaite savoir quand le protocole de reprise passera à la phase 3. Le Secrétaire-Général de la FFBS apporte des éléments de réponses en indiquant que le responsable Covid 19 de la Fédération reçoit énormément de sollicitations et donc impossible de répondre implicitement à tout le monde. Toutefois, Thierry RAPHET, le Secrétaire-Général de la FFBS réitère que le CD Fédéral aura lieu ce jour à 13h00, les décisions seront prises et relayées ensuite.

Philippe DETHOOR, Président de Lille Flandre Lys Cricket Club pense que les consignes sont trop restrictives et exprime ses craintes en indiquant que la situation pourrait aboutir à l'organisation de compétitions sauvages. Il espère que le CD Fédéral prendra des mesures de bon sens pour la reprise des compétitions. Toutefois, il tient à remercier la FFBS d'avoir mis en place ce protocole de reprise. Le Président FC explique que la situation est très compliquée, mais en tant que sport amateur, il faut être très vigilant, car au moindre problème, cela pourrait prendre des proportions démesurées. Thierry RAPHET, le Secrétaire-Général de la FFBS se dit conscient de la situation, mais rappelle tout de même que la Fédération ne peut pas aller au-delà des mesures préconisées par le Ministère des Sports.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Cricket du 20 juin 2020 en Visioconférence

- **Relations FFBS – France Cricket**

Philippe DETHOOR, Président de Lille Flandre Lys Cricket Club s'interroge sur la relation actuelle entre la FFBS et France Cricket. Le Président FC rassure l'assemblée en indiquant que les relations entre les deux entités sont au beau fixe. Toutefois, il concède qu'il y'a eu une erreur de communication concernant le protocole de reprise de la part de France Cricket. Olivier DUBAUT aborde dans le même sens, en indiquant que la convention signée entre les deux entités respecte les prérogatives de chacune. Il explique que la FFBS délègue à France Cricket toutes les activités sportives de cricket conformément à la convention. Stephen LESFARGUES, DTN FFBS renchérit en indiquant que la Fédération travaille avec tous les trois sports (baseball, softball et cricket), elle joue son rôle en faisant remonter toutes les doléances au Ministère des Sports et jusqu'à preuve de contraire tout se passe bien.

- **Mise en place Division 4**

Marc WILLIAMSON, Président de la Ligue régionale des Hauts de France s'inquiète de la mise en place de la division 4 dans la stratégie sportive de France Cricket. Il estime que la création de la division 4 pourrait contribuer à la fin de la compétition régionale HDF. Le Président FC explique à l'assemblée que le but de la création de cette division est de simplifier la montée en division supérieure des clubs régionaux. La création de cette division n'empêche pas l'organisation des compétitions régionales, bien au contraire cela permet aux clubs de pouvoir jouer plusieurs matchs de compétitions dans la saison. Toutefois, Marc WILLIAMSON pense que l'idée est louable, mais il reste convaincu que la division 4 est clairement concurrente au championnat des Hauts de France et surtout pas compatible. Le Président FC propose de se déplacer avec le Directeur Sportif afin de rencontrer les clubs régionaux pour discuter des différents projets sportifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion en remerciant tout le monde.

La séance est levée à 11h35

Publié par la Gestionnaire administrative avec l'approbation du Président.